



**UNION SYNDICALE DES DOUANES ET DROITS
INDIRECTS**

FORCE OUVRIÈRE

Compte-rendu succinct du GT relative au Plan de reprise d'activité (PRA) du 08/06/20

Le GT est présidé par Mme DELAUNAY, directrice interrégionale par intérim

1) Point effectifs (au 2 juin)

- environ 600 des agents en présentiel
- environ 200 des agents en télétravail
- environ 200 agents en ASA
- 35 agents en ASA santé fragile
- Très peu d'agents malades ou en quatorzaine

2) Les questions RH

La DG a transmis un modèle simplifié d'autorisation pour le télétravail (horaires, activités, matériel, point de situation). La DI va transmettre au DR. La convention simplifiée sera signée par la DI.

La NA n°120 du 28/05/20 relative à la souplesse des horaires de travail. Elle permet le lissage des horaires sur la journée pour tenir compte des contraintes relatives aux transports en commun et la récupération des enfants à l'école.

L'aménagement est subordonné aux nécessités de service et est de la compétence du chef de service

La NA n°55 du 25/05/20 relative au nouveau dispositif de traçage des agents malades et des cas contacts. Toute décision est prise sur avis médical. Le retour d'un agent malade n'est possible qu'après une visite chez le médecin de prévention après avis du médecin traitant.

La DI a fait une campagne de sensibilisation des médecins de prévention pour prendre contact avec les agents sous le statut ASA « santé fragile ». Dans la grande majorité des cas, le médecin a confirmé la prolongation du statut.

L'ordonnance sur le retrait de CA/RTT. La notification du retrait ou non de CA/RTT sera faite aux agents le 30/06.

En AG/CO pas de difficulté d'application. En surveillance, si l'agent a alterné ASA « disponibilité opérationnelle » et présentiel, il ne devra pas restituer de congés.

La NA n°407 est caduque. En effet c'est MATHIEU qui effectuera le calcul des jours à restituer en fonction des données transmises par les CSDS.

La DI ne sait pas si les erreurs relevées par les CSDS ont été pris en compte par la DG et la DNSCE.

3) Les équipements

Des parois en polypropylène et en plexiglas sont en cours de livraison. Les livraisons seront achevées au plus tard semaine 25. La DR de Mulhouse n'a pas encore été livrée.

Pour les EPI (masques, gel, gants, désinfectant) il n'y a pas de difficultés d'approvisionnement.

Il est signalé une fragilité des fixations des masques livrées par la Préfecture.

Climatisation du SINDFR/RI : le technicien n'est toujours pas passé.

Climatisation de Saint-Louis autoroute : le DR doit faire le point sur cette question.

Les blocs sanitaires sur le PPA ont été tous livrés.

4) Les missions

La DI a mis en place un modèle harmonisé de PRA.

Le principe fondamental reste le respect des règles sanitaires dans mes bureaux et sur le terrain.

Pour la surveillance, il y a trois axes :

- la tenue des PPA (jusqu'au 31 octobre), parallèlement à la réouverture des frontières intra-Schengen ;
- la reprise de la LCF
- le contrôle du fret express

Depuis le 17/03, il y a eu 3176 refus d'entrée sur le territoire national.

Pour les opérations commerciales la reprise est conditionnée à la reprise de l'activité économique.

La NA n°89 du 27/05 relative à la stratégie de reprise de l'activité de contrôle prévoit trois périodes :

- du 11/05 au 2/06 : limitation des contrôles au contrôle documentaire
- du 2/06 au 31/08 : montée en charge des contrôles en fonction de l'activité économique en matière douane. Limitation
- à partir du 1/09 : reprise de l'activité des contrôles, y compris en matière fiscale et en entreprise.

Il est rappelé que, pour tous les services, cette reprise d'activité doit continuer à se faire dans le plus strict respect des consignes de sécurité.

La reprise des contrôles dynamiques remet en cause le positionnement en diagonale dans les véhicules de service.

La DI propose d'étudier la mise en place de petites cloisons dans les véhicules (comme dans les auto-écoles).

La livraison des cloisons en plexiglas ne conditionne pas une augmentation du présentiel.
L'augmentation doit se faire au cas par cas en fonction des besoins.

5) Questions diverses

La DI ne peut toujours pas apporter de réponse quant aux remboursements des frais de repas le week-end.

Les masques chirurgicaux doivent être utilisés en priorité (existence d'un stock tampon à la DI).
Les masques lavables restent en complément.

La prochaine réunion aura lieu le 22 juin à 14h20.